



Situation de perte d'emploi avec un premier titre de séjour

Par **Ibtissem**, le **10/11/2015** à **09:48**

Bonjour, rnrnL'entreprise dans laquelle je travaille actuellement va être restructurée. On me parle de création d'une startup. rnLe patron du groupe à laquelle appartient mon entreprise actuelle sera actionnaire majoritaire de cette startup. rnrnmon titre de séjour est valable jusqu'à fin juillet. (premier titre de séjour salarié, j'étais étudiante jusqu'à juin 2105)rnrnla startup est censée être lancée au début de l'année prochaine., mais il se peut qu'on me licencie et qu'on me réembauche après, la situation est floue pour le moment.rnrnJ'aurais souhaité connaître les démarches pour renouveler mon titre de séjour? l'angoisse de refaire tout et attendre encore la réponse de le DIRRECTE m'engoisie vraiment. rnrnPourriez-vous m'éclairer sur la procédure à suivre? rnrnJe sais que ma situation est complexe, c'est pour ça que j'ai besoin de votre aidernrnMerci d'avance!